

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 16 février 2017

COMMUNIQUE DU HAUT-COMMISSAIRE

Intempéries en cours aux Tuamotu

Informé, heure par heure, par Météo France de la dégradation de la situation météorologique dans l'archipel des Tuamotu, le Haut-Commissaire a fait donner des consignes de sécurité aux maires et maires délégués des communes concernées. Un suivi permanent de l'évolution de la situation est assuré par le cabinet du Haut-Commissaire (DDPC) qui est organisé en cellule opérationnelle.

Un point de situation a été fait, hier en soirée, avec chacun des maires des communes les plus exposées. Il leur a été rappelé d'appliquer les mesures de vigilances et d'informations de la population dont ils ont la responsabilité :

- limiter strictement les déplacements à terre et en bord de mer ;
- s'abriter dans les bâtiments les moins exposés notamment les abris de survie lorsque l'île en dispose ;
- mettre les embarcations légères hors d'eau et à fortiori, ne pas prendre la mer ;
- écouter la radio et se tenir informé auprès des autorités municipales de l'évolution de la météo.

Dans le même sens, le JRCC a diffusé, par radio, des bulletins météo spéciaux et des messages pour vivement déconseiller de prendre la mer.

Ce matin, le Haut-Commissaire a décidé d'engager un hélicoptère inter-administration DAUPHIN afin de porter assistance à huit personnes en difficulté sur l'atoll de Nihiru et ce, malgré une météo toujours défavorable. La mission est en cours à l'heure actuelle.

Des dégâts matériels ont d'ores et déjà été signalés à : Takaroa, Takapoto, Manihi, Ahe, Arutua, Anaa et Niau. Des pontons ont été arrachés, des habitations légères et des embarcations endommagées et des poteaux électriques mis à terre. Deux goélettes n'ont pu accoster à Fakarava et Takaroa.

La situation devrait s'améliorer à compter de vendredi soir.

René BIDAL

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr